

## SITUATION SÉCHERESSE

### USAGES A PARTIR DU CANAL DU FOREZ

**Rappel :**

- cette fiche ne concerne que les usages agricoles et l'alimentation des plans d'eau des piscicultures à partir du canal du Forez
- les autres usages (arrosages des particuliers ou collectivités, industriels ...) sont gérés selon le cas général détaillé dans les fiches dédiées à chaque usage



## VIGILANCE

**Débit d'alimentation maximal du canal du Forez à 3,5 m³/s**



- Information des présidents d'associations syndicales autorisées par le syndicat mixte d'irrigation et de mise en valeur du Forez
- Information des communes limitrophes de la retenue et de la DDT de la Haut-Loire par la DDT de la Loire



## APPEL AUX ÉCONOMIES VOLONTAIRES

## ALERTE

**Débit d'alimentation maximal du canal du Forez à 3 m³/s**



Interdit d'irriguer les prairies permanentes hors luzerne et trèfles purs entre 10h et 18h



Interdit de remplir des étangs mais remise à niveau possible



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)



## SITUATION SÉCHERESSE

### USAGES A PARTIR DU CANAL DU FOREZ



## ALERTE RENFORCÉE

**Débit d'alimentation maximal du canal du Forez à 2,5 m³/s**



Possible d'irriguer  
les prairies  
temporaires de  
graminées de 18h à  
10h



Interdit d'arroser sauf  
les pistes de  
compétition  
engazonnées pour  
chevaux entre 18h et  
10h



Interdit de remplir les  
étangs sauf remise à  
niveau si équipés de  
moyens de ré-  
oxygénation des  
eaux



Interdit d'irriguer les  
prairies permanentes  
hors luzerne et  
trèfles purs



Arrêt du gravitaire  
sauf cas de  
l'abreuvement



Possibilité de démarche  
d'adaptation individualisée  
aux mesures de restriction en  
flashant le QR code de  
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures  
prises pour l'ensemble des usages  
domestiques et professionnels en  
flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)





PRÉFET  
DE LA LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# SITUATION SÉCHERESSE

Direction Départementale  
des Territoires

## USAGES A PARTIR DU CANAL DU FOREZ



### CRISE

Débit d'alimentation maximal du canal du Forez entre 2 m<sup>3</sup>/s et 2,4 m<sup>3</sup>/s selon analyse multifactorielle et avis SMIF et EDF



Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages avec système d'irrigation localisé



Interdit d'irriguer les prairies permanentes et temporaires



Interdit de remplir et remettre à niveau les étangs



Interdit d'irriguer les prairies permanentes hors luzerne et trèfles purs



Possible d'irriguer pour le maraîchage sans système d'irrigation localisée de 20h à 8h



Arrêt du gravitaire sauf cas de l'abreuvement



Interdit d'arroser les pistes pour chevaux



Interdit d'irriguer les semis de cultures dérobées



Interdit d'irriguer les cultures destinées aux méthaniseurs



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)



## SITUATION SÉCHERESSE

### USAGES A PARTIR DU CANAL DU FOREZ



## CRISE RENFORCÉE

**Alimentation par éclusées du canal du Forez uniquement**

**Tous les usages sont interdits sauf :**



Alimentation en eau  
potable



Possible d'irriguer  
les horticultures,  
légumes plein  
champs, pépinières,  
arboricultures et  
maraîchages avec  
système d'irrigation  
localisé



Arrêt du gravitaire  
sauf cas de  
l'abreuvement



Possible d'irriguer  
pour le maraîchage  
sans système  
d'irrigation localisée  
de 20h à 8h



Possibilité de démarche  
d'adaptation individualisée  
aux mesures de restriction en  
flashant le QR code de  
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures  
prises pour l'ensemble des usages  
domestiques et professionnels en  
flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)

